



+ ADMINISTRATION

Dématérialisation de l'inscription en Formation

Comme annoncé dans la newsletter Talents du mois de novembre 2018, la dématérialisation des bulletins d'inscription en formation au CNFPT est en cours de finalisation.

Mis en ligne le 25 février 2019

Cette procédure permet un délai de traitement plus rapide des demandes. Vous pourrez également suivre l'avancée de vos demandes, accéder aux convocations et attestations de formation ou lettres de refus, le cas échéant.

Comme pour les bulletins papiers, vous devez choisir la thématique et la date de la session souhaitée puis motiver votre demande. Une fois enregistrée par vos soins, cette demande sera transmise automatiquement par mail à votre hiérarchie pour avis avant d'être validée ou non par la Direction des Ressources Humaines.

Vous devez toujours respecter un délai minimal de 8 semaines entre la demande de formation et le début de la session (délai imposé par le CNFPT).

Pour les agents n'ayant pas d'adresse mail professionnelle, je vous remercie de contacter **dans les meilleurs délais** le service développement des Ressources Humaines (01 43 32 89 41 ou catherine.billet@livry-gargan.fr) pour communiquer une adresse courriel personnelle.

Nous vous invitons à retrouver toutes les informations ainsi que la procédure d'inscription détaillée sur le site intranet de la Ville (<https://intranet.livry-gargan.fr>) rubrique Ressources Humaines / Formation.

Concrètement, cette procédure aboutira à la fin des bulletins d'inscription par support papier : tout se fera par la voie dématérialisée.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43